

## AVIS

### HORAIRE DES OFFICES AU SANCTUAIRE.

Dimanches et fêtes d'obligation :—Grand'messe : 9 $\frac{1}{2}$  hrs.  
en hiver 9 $\frac{1}{2}$  hrs.

Vêpres et vénération de la relique de sainte Anne : 2 hrs.

Jours ouvriers :—Dernière messe ; en été 7 $\frac{1}{2}$  hrs. en hiver 8 hrs.

Récitation des prières à sainte Anne, avec recommandations  
chaque jour, le matin après la dernière messe. (40 jours d'indul-  
gence).

### TARIF.

Ofrande de cierges pour être brûlés devant la relique de sainte  
Anne : 10 centins par cierge.

Lampe allumée devant la relique de sainte Anne : 50 centins  
pour une neuvaine : \$1.50 pour un mois ; \$15.00 pour une année  
Cette lampe est à l'huile d'olive.

Honoraires des messes : Gra d'messe \$3.00. Messes-basses 50 cts.  
Acquittées dans le sanctuaire autant que faire se peut.

### OBSERVATIONS.

Le sanctuaire est ouvert aux pèlerins tous les jours, depuis  
l'*Angelus* du matin jusqu'à l'*Angelus* du soir ; et on peut véné-  
rer la relique de sainte Anne en tout temps pourvu qu'on en fasse  
la demande au chapelain.

Les recommandations envoyées par la poste ou autrement sont  
faites suivant le désir exprimé.

On est invité instamment à signaler par écrit les grâces obte-  
nues par l'intercession de sainte Anne.